

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 30 (1942)
Heft: 1

Rubrik: Comptes rendus

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'opinion des meilleurs connaisseurs de cette période décisive pour l'histoire de l'Europe et la discussion qui suivit la brillante communication de M. Castella, à laquelle prirent part M. Pierre de Zurich et M. le professeur Legras, ont montré que le mémoire de Bignon mérite à tous égards une publication intégrale.

La secrétaire : LUCIENNE MEYER.

COMPTES RENDUS

CH. SCHNETZLER: *Charles Monnard d'après lui-même*, 82 pages. Editions La Concorde, Lausanne 1941.

Aux fins de célébrer le 650^e anniversaire de la Confédération suisse, M. Charles Schnetzler a fait revivre en quelque sorte l'un des meilleurs enfants que la Suisse a eu l'honneur de compter au XIX^e siècle, Charles Monnard.

Nul d'ailleurs n'était mieux qualifié que M. Schnetzler pour tenter une réussite de ce genre: après son travail fouillé et consciencieux sur *Charles Monnard et son époque*, qu'il publia en 1934, il était à même de retracer à grands traits la carrière de ce bon Vaudois, teinté d'un libéralisme modéré et surtout animé d'un ardent patriotisme.

Pour nous le faire connaître à fond, l'auteur nous a mis sous les yeux les meilleures pages de Monnard: sa leçon inaugurale de littérature à l'Académie de Lausanne en 1817; le Serment du Grutli, extrait de son *Histoire de la Confédération suisse*; son célèbre discours prononcé à la Diète fédérale, lors de l'affaire du prince Louis-Napoléon Bonaparte, en 1838; enfin des lettres à sa femme, à sa fille, à des amis, pour la plupart envoyées de Bonn (Allemagne), où, de 1847 à 1865, il occupa avec distinction dans cette célèbre Université la chaire de langues romanes.

Parcourir cette charmante plaquette de 82 pages est une vraie joie, tant la substance en est savoureuse. C'est aussi un puissant réconfort, car nous voyons que Monnard, malgré l'ingratitude de sa chère patrie vaudoise, les fâcheux coups de la politique, n'a jamais cessé d'être un excellent Suisse.

J. JORDAN.

FRÉDÉRIC BARBEY: *Les Pierres parlent*. Lausanne, F. Rouge et Cie S.A., 1941, 307 p., 8°.

Comme l'écrit M. Frédéric Barbey, dans son avant-propos, une flânerie dans les rues d'une cité ou à la campagne, une excursion, un voyage présentent un attrait décuplé quand on les rattache à l'histoire. Sans l'homme qui les habita, les « pierres ne parlent pas ».

M. Barbey veut donner le goût de l'histoire aux curieux et aux touristes qui liront ses lignes et il estime que ses vœux seront comblés s'il parvient à rendre leurs pérégrinations plus intéressantes. Il a réuni en un élégant volume une série d'articles divers. C'est ainsi qu'il se plaît à faire revivre la Genève révolutionnaire en utilisant la pittoresque description qu'en a tracé, en 1793, un voyageur saxon, Christian-August Fischer. Puis il évoque le souvenir de Desaix, le héros de Marengo, dont la chapelle de l'Hospice du Grand St-Bernard abrite les restes dans le haut sarcophage de marbre blanc de Carrare, dû au ciseau du sculpteur Moitte. Le séjour de M. Barbey aux Baléares, en 1932 lui inspire un chapitre consacré à Cabrera « l'île maudite » où des milliers de soldats français, suisses et italiens, au service de la France, furent déportés, après la capitulation de Baylen, en 1808. Notre auteur nous conte ensuite les multiples aventures, en 1814, du Genevois Joseph Pinon, surnommé « l'homme aux canons ». Il publie également des extraits des mémoires du comte Charles Emmanuel de Rivaz, valaisan, nommé, en décembre 1810, député du Simplon au corps législatif à Paris. M. Barbey termine son ouvrage par les relations d'un pèlerinage qu'il fit, en 1938, à Milly, à Saint-Point et à Monceau, les successives demeures de Lamartine.

Pour nous qui avons parcouru avec le plus vif plaisir le livre de M. Barbey, nous estimons qu'il a pleinement atteint le but qu'il se proposait dans sa préface.

L. M.

DAVID LASSERRE: *Alliances confédérales 1291-1815*. Rentsch-Erlenbach, Zurich 1941.

La célébration du 650^e anniversaire de la Confédération a attiré l'attention du public cultivé sur le pacte de 1291 et les autres alliances fédérales. M. David Lasserre, professeur d'histoire à Lausanne, a eu l'heureuse idée de mettre à la portée des Suisses romands l'ouvrage de feu Antoine de Castelmur, *Der alte Schweizerbund*, tout en le complétant sur certains points qui intéressent particulièrement nos contrées occidentales.

Son livre nous offre tout d'abord d'excellentes reproductions photographiques de ces vieux et précieux parchemins, pour la plupart conservés aux Archives fédérales de Schwyz. Félicitons l'auteur d'avoir fait précéder la publication de chacune de ces célèbres alliances et sa traduction en français d'une introduction historique qui en dégage la portée.

Au sujet du pacte de 1291, nous nous permettons deux brèves remarques. Nous basant sur la publication de Steffens, le réputé professeur de paléographie à l'Université de Fribourg, nous sommes certains qu'il faut lire dans le texte original « *dum pacta quietis et pacis* » et non « *dum peracta* ». Au lieu de traduire « *si quis vero quemquam de conspiratis die seu nocte silentio fraudulenter per incendium vastaverit* » par « *si quelqu'un, de jour ou dans le silence de la nuit, met criminellement le feu aux biens d'un confédéré...* », il nous semble, avec d'excellents latinistes, que l'on devrait interpréter ce pas-

sage assez obscur plutôt dans ce sens « *si l'un des confédérés, de jour ou de nuit, par la complicité de son silence ou sa méchanceté, ravage par l'incendie les biens d'un autre...* »

Le Convenant de Stans et le traité d'alliance des VIII anciens cantons avec Fribourg et Soleure méritent l'attention spéciale des Fribourgeois. Ces deux documents renferment dans leurs préambules de notification des mots d'une haute portée qui sont probablement tombés des lèvres du saint ermite du Ranft: *Attendu que nous sommes liés à perpétuité par nos alliances jurées qui, par la grâce et le secours du Dieu éternel, ont valu jusqu'ici à nos pères d'heureuse mémoire et à nous paix, bonheur et salut...* » (Convenant de Stans); *Etant donné qu'à cause de la chute du premier homme l'activité de l'esprit s'affaiblit par l'effet des années et de la transformation des temps, et qu'à cause de cela il est nécessaire... de confirmer par le témoignage de la vérité écrite, les actes et décisions qui doivent durer toujours, nous...* » (Alliance de Fribourg et de Soleure).

Nous aurions aimé que l'auteur publiât intégralement les textes (et non simplement les parties qu'il a jugé les plus intéressantes) de la Constitution helvétique, de l'Acte de Médiation et du Pacte fédéral de 1815, en raison même de l'importance qu'ont ces documents pour notre histoire contemporaine.

L'ouvrage de M. Lasserre n'en reste pas moins de grande valeur et c'est l'un des plus beaux souvenirs du 650^e anniversaire de la fondation de la Confédération.

J. JORDAN.

OUVRAGE A VENDRE

Une collection du *Fribourg artistique* comprenant 17 vol. avec reliure originale, années 1890 à 1905, et 1907.

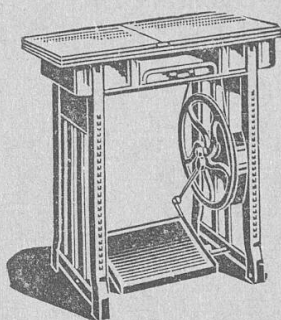
S'adresser à la Rédaction.

BREGGER, ZWIMPFER & C^{IE}

PLACE DU TILLEUL

ANCIENNEMENT SCHMID, BAUR & C^{ie}

MAISON FONDÉE EN 1785



ARTICLES DE MÉNAGE POTAGERS A GAZ

QUINCAILLERIE — OUTILLAGE

MACHINES A COUDRE

PRIX MODÉRÉS 1-6 FACILITÉS DE PAYEMENT

CAISSE HYPOTHÉCAIRE DU CANTON DE FRIBOURG

Instituée par la loi du 3 décembre 1853

**Prêts hypothécaires
Crédits de construction**

RÉCEPTION DE DÉPÔTS
contre obligations et sur livrets d'épargne
TIRELIRES

Achat, vente, garde et gérance de titres

Location de casiers

CORRESPONDANTS D'ÉPARGNE A

BULLE, CHATEL-ST-DENIS, ESTAVAYER-LE-LAC

1-6

VINS

ESSEIVA & C^{IE} - FRIBOURG

SUCESSEURS DES FILS D'IGNACE ESSEIVA

MAISON FONDÉE EN 1855

1-6

Propriétaires du Clos de Grandinaz, Sion
Fendant et Dôle

La « **ZURICH** »
COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ASSURANCES
contre LES ACCIDENTS ET LA RESPONSABILITÉ CIVILE
à Zurich

1-6

conclut aux conditions les plus avantageuses :
LES ASSURANCES INDIVIDUELLES CONTRE LES ACCIDENTS
LES ASSURANCES COLLECTIVES DE TOUS GENRES
LES ASSURANCES DE RESPONSABILITÉ CIVILE
TOUTES LES ASSURANCES D'AUTOMOBILES

AGENCE GÉNÉRALE :
Xavier THALMANN
Rue de Romont, FRIBOURG

INSPECTEUR : pour le Canton de Fribourg
LOUIS VIGNOLA
FRIBOURG

Tout pour l'ameublement :

MEUBLES — RIDEAUX
LITERIE — TAPIS

Prix avantageux

A LA FABRIQUE DE MEUBLES

6-6

P. Leibzig, Fribourg

Grands-Places, 26 et Rue de Lausanne, 55

Banque Populaire de la Gruyère
BULLE

Fondée en 1854

Capital Fr. 1000 000.—

Garde de titres; location de casiers dans la chambre forte

Gérance de fortune

1-6

Achats et ventes de valeurs — Renseignements financiers

DE
VILLARS

CHOCOLAT CACAO
BISCUITS THE
TALISMALT CAFE

CHOCOLAT
VILLARS

FRAGNIÈRE FRÈRES

Étrennes Fribourgeoises

1942

Prix : Fr. 2.-

ÉDITEURS

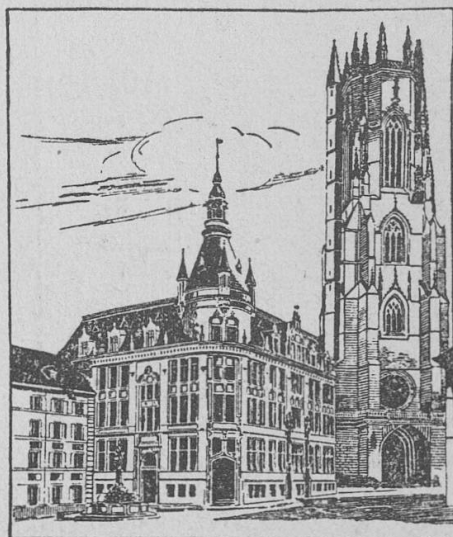
FRIBOURG

FRIBOURG

BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG

CAPITAL : fr. 30.000.000.-

GARANTIE DE L'ÉTAT



Agences : St-Pierre à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Chiètres, Domdidler, Estavayer-le-Lac, Farvagny-le-Grand, Morat, Romont, Tavel.



*87 Correspondants
d'Épargne
dans les principales localités
du canton
de Fribourg.*



**Traite toutes les opérations de banque
aux meilleures conditions**

1-6

**Les opinions émises dans la revue n'engagent que
les auteurs des articles.**